



Ni amendable, ni négociable Retrait du Projet de « Loi Travail »-El Khomri

Grève et Manifestation Mercredi 9 mars 2016 10h30 Place du Ralliement

Avec appel des organisations de jeunesse étudiante et lycéenne

Le gouvernement vient de rendre public son projet de loi.

Ce texte offre une liberté totale au patronat.

S'il est adopté, il va constituer **un recul historique des droits pour les salariés.**

- **A la protection des salariés** c'est plus que jamais la prise en compte des intérêts financiers du patronat et des actionnaires qui sera privilégié ;
- **Les « 35 heures » seront rendues obsolètes** : non seulement les heures supplémentaires ne seront pratiquement plus payées, mais le temps de travail pourra aussi être modulé sans aucune contrepartie salariale ! ;
- **La priorité sera donnée à l'accord d'entreprise**, en exerçant une pression sur le personnel et les élus, permettant la remise en cause des garanties fixées par la loi et les conventions collectives de branche ;
- **La mise en œuvre du « référendum – chantage »** d'entreprise pour faire accepter des accords minoritaires régressifs, en lieu et place de la consultation des salariés à partir de leurs revendications et de leurs exigences
- **Le plafonnement des indemnités prud'homales** dues en cas de licenciement abusif à des niveaux particulièrement bas, au détriment du principe de la réparation intégrale du préjudice et instaurant ainsi une « autorisation de licencier sans motif » ;
- **L'élargissement de la définition du licenciement économique** facilitant la rupture du contrat même si l'entreprise ou le groupe ne connaît pas de difficultés économiques sérieuses ou déguise des baisses d'activité ;
- **L'élargissement des forfaits-jours** décidés unilatéralement par l'employeur ;
- **La modification forcée du contrat de travail** en cas d'accord d'entreprise portant sur l'emploi.
.....etc.....

Pas étonnant que le Medef applaudisse des deux mains !

Cette nouvelle réforme du droit du travail conforte, de fait, une politique à la botte des patrons. Elle est sous tendue par l'idée que les protections sociales accordées aux salariés seraient la cause du chômage

Depuis quand la déréglementation favorise t- elle l'emploi ?

✂ Pour la CGT, Il est tout au contraire nécessaire de fortifier le code du travail pour lutter contre l'explosion de la précarité et la dégradation de la vie au travail.

✂ Les dizaines de milliards de cadeaux fiscaux et d'exonération donnés au patronat depuis des années n'ont servis qu'à alimenter les marchés financiers

✂ Nous réaffirmons avec force que l'augmentation des salaires et la RTT à 32 heures sont des solutions pour l'emploi.

**Cette loi abjecte ne doit pas voir le jour
Le recul social ne se négocie pas, il se combat !**

RETRAIT DE LA «LOI TRAVAIL» !

LE 9 MARS,
PARTOUT
EN FRANCE
C'EST DANS LA RUE
QUE ÇA SE PASSE

INFO'COM - **cgt**

01 43 31 80 49 INFOCOMCST.FR NEWS@INFOCOMCST.FR     INFOCOMCST